Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
Section locale de Montréal

NOUVELLE INSTALLATION POINTE-AUX-TREMBLES

Changements à venir à :

L'INSTALLATION MONTRÉAL-NORD

L'employeur nous a annoncé la création d'une nouvelle installation dans l'Est de la Ville et celle-ci deviendra la nouvelle installation de Pointe-aux-Trembles. En lien avec ce gros changement, l'employeur modifiera la structure de plusieurs installations dans l'Est de la Ville.

Nous ne sommes pas en mesure de savoir le nombre final d'affectations qui seront transférées puisque tout dépendra du résultat des différentes réorganisations en cours.

VOICI L'INFORMATION GÉNÉRALE DES CHANGEMENTS OPÉRÉS PAR POSTES CANADA :

- L'installation comprend actuellement les RTA suivants : **H1H et H1G.**
- Votre installation accueillera le RTA **H2B** de l'installation St-Michel.
- L'employeur transférera, au terme de la réorganisation, le RTA **H1G** à la nouvelle installation postale de Pointe-aux-Trembles.
- L'installation sera entièrement motorisée et séquencée.

VOICI L'INFORMATION SUR LA MISE AU CHOIX :

- Un certain nombre de titulaires d'**affectations permanentes** de Montréal-Nord devront transférer vers la nouvelle installation de Pointe-aux-Trembles.
- Seuls les titulaires d'une **affectation permanente** de l'installation de Montréal-Nord et les titulaires d'une **affectation permanente** qui se déplaceront de St-Michel pourront signer une affectation à Montréal-Nord.

Qu'est-ce qu'une affectation permanente?
Il faut détenir une affectation dans l'installation Montréal-Nord avant le 13 septembre 2021.

Si vous ne détenez pas une affectation permanente :

- Vous ne ferez pas partie de la signature générale des affectations. Suivant le présent exercice, vous resterez en affectation temporaire et vous demeurerez soumis au processus régulier de concours pour postuler sur une affectation sans avoir de priorité particulière.

Si vous détenez une affectation permanente :

- Vous aurez le choix de rester à l'installation de Montréal-Nord ou de transférer vers la nouvelle installation de Pointe-aux-Trembles, mais nous ne connaissons pas le nombre d'affectations disponibles. Celui-ci dépendra des résultats des réorganisations.
- Si vous restez à l'installation de Montréal-Nord, vous pourrez choisir parmi les affectations disponibles en fonction de votre ancienneté. Les listes d'ancienneté des installations de Montréal-Nord et de St-Michel seront combinées.
- Si vous transférez vers la nouvelle installation de Pointe-aux-Trembles, vous pourrez choisir parmi les affectations disponibles en fonction de votre ancienneté. Les listes d'ancienneté des installations de Montréal-Nord, de l'installation actuelle Pointe-aux-Trembles, de l'installation actuelle d'Anjou et de Marseille (unité 1 spécifiquement) seront combinées.

Si vous êtes commis :

- Puisque les transferts dépendent du nombre d'affectations des facteurs et factrices déplacés, il nous est actuellement impossible de connaître le nombre d'affectations des commis qui seront transféré(e)s. Nous vous informerons dès que nous aurons un portrait global.

Pour faciliter votre choix d'affectation, l'employeur s'est engagé à vous offrir les outils nécessaires ainsi que différentes ressources pour vous aider.

D'autres communications suivront.

Alain Robitaille
Président, STTP-Section locale de Montréal
AR/go sepb-574

Montréal, le 25 janvier 2022 / 244